

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que
modifié

TRANS RENOV NETTOYANT ALU RENFORCÉ

Date de création	18/05/2012	Numéro de version	6.0
Date de révision	08/04/2025		

RUBRIQUE 1 – Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1. Identificateur de produit** TRANS RENOV NETTOYANT ALU RENFORCÉ
Substance / mélange mélange
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Utilisations prévues du mélange
Produit anticorrosion pour le lavage périodique des éléments fortement contaminés en alliages d'aluminium, métaux légers et acier inoxydable.
Utilisations déconseillées du mélange
non indiqué
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
PGMG
RUE DU 8 MAI - ZA DU RETUY
62138 VIOLAINES - FRANCE
Tél 0320606000 Fax 0320606001
fds@dialann.com
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence**
0145425959
ORFILA / INRS - <http://www.centres-antipoison.net>

RUBRIQUE 2 – Identification des dangers

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange**
Classification du mélange selon le règlement (CE) no 1272/2008
Le mélange est classé comme dangereux.
- Acute Tox. 3, H301+H331
Acute Tox. 2, H310
Skin Corr. 1B, H314
Eye Dam. 1, H318
- Les principaux effets pour la santé humaine et pour l'environnement**
Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Mortel par contact cutané. Provoque de graves lésions des yeux. Toxique par ingestion ou par inhalation.
- 2.2. Éléments d'étiquetage**
Pictogramme de danger
- 
- Mention d'avertissement**
Danger
- Substances dangereuses**
acide hydrofluorique
- Mentions de danger**
H301+H331 Toxique par ingestion ou par inhalation.
H310 Mortel par contact cutané.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- Conseils de prudence**
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

TRANS RENOV NETTOYANT ALU RENFORCÉ

Date de création	18/05/2012	Numéro de version	6.0
Date de révision	08/04/2025		

P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P405	Garder sous clef.

Informations supplémentaires

<5 % agents de surface amphotères

Exigences relatives aux fermetures de sécurité pour enfants et avertissement tactile

Emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher. Les emballages sont munis de fermetures de sécurité pour enfants.

2.3. Autres dangers

Le mélange ne doit pas contenir de substances provoquant des perturbations endocriniennes conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission. Le mélange ne contient pas de substances répondant aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII., règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié. Ne contient pas de substances PMT/vPvM.

RUBRIQUE 3 – Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Mélange des substances et des additifs mentionnés ci-dessous.

Le mélange contient ces substances dangereuses et les substances pour lesquelles la concentration maximale admissible dans l'air en milieu professionnel est déterminée.

Numéro d'identification	Nom de la substance	Teneur en % de poids	La classification selon le règlement (CE) no 1272/2008	Rem.
Index: 009-003-00-1 CAS: 7664-39-3 CE: 231-634-8 Numéro d'enregistrement: 01-2119458860-33-XXXX	acide hydrofluorique à 70%	<7	Acute Tox. 2, H300+H330 Acute Tox. 1, H310 Skin Corr. 1A, H314 Limite de concentration spécifique: Skin Corr. 1A, H314: $C \geq 7 \%$ Eye Irrit. 2, H319: $0,1 \% \leq C < 1 \%$ Skin Corr. 1B, H314: $1 \% \leq C < 7 \%$	1, 2

Remarques

- Note B: Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type «acide nitrique...%». Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.*
- Substance pour laquelle des limites d'exposition sont définies.*

Le texte intégral de toutes les classifications et mentions de danger figure à la section 16.

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que
modifié

TRANS RENOV NETTOYANT ALU RENFORCÉ

Date de création	18/05/2012		
Date de révision	08/04/2025	Numéro de version	6.0

RUBRIQUE 4 – Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Assurer votre propre sécurité. En cas d'apparition de problèmes de santé ou en cas de doute, veuillez avertir un médecin et fournissez-lui les informations figurant sur la fiche de données de sécurité. En cas de perte de conscience, placez la victime en position latérale de sécurité, avec tête légèrement inclinée vers l'arrière et veillez au dégagement des voies respiratoires, ne provoquez jamais de vomissements. Si la victime vomit spontanément, veillez à ce qu'elle n'aspire pas le vomi. Lorsque la vie de la victime est en danger, pratiquer en premier lieu la réanimation et assurer que la victime obtienne les soins médicaux. Arrêt respiratoire - appliquer immédiatement la respiration artificielle. L'arrêt cardiaque - effectuer immédiatement le massage cardiaque indirect.

En cas d'inhalation

Assurer votre propre sécurité, ne pas laisser la victime marcher! Arrêter immédiatement l'exposition, transporter la victime à l'air frais. Attention au vêtement contaminé. Selon la situation, appelez les services d'urgence et obtenir les soins médicaux en raison de la fréquente nécessité de surveillance pendant au moins 24 heures.

En cas de contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Avant ou pendant le lavage, ôter des bagues, montres, bracelets, s'ils sont dans les zones de la peau atteinte. Selon la situation appeler les services d'urgence et obtenir toujours des soins médicaux. Rincer les zones atteintes à l'eau tiède si possible pendant 10 à 30 minutes; ne pas utiliser de brosse, savon et ne pas pratiquer de neutralisation. Frottez un gel contenant du gluconate de calcium sur la peau brûlée jusqu'à ce que la douleur disparaisse, puis rincez à l'eau. Répétez les activités pendant 15 minutes. Si le gel de gluconate de calcium n'est pas disponible, appliquer un matériau imprégné d'une solution de gluconate de calcium à 10 %

En cas de contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante, écarter les paupières (même par la force); si la victime a des lentilles de contact, retirez-les immédiatement. En aucun cas, ne pas pratiquer de neutralisation! Effectuer le rinçage pendant 10 à 30 minutes en procédant de l'angle interne vers l'angle externe afin de ne pas toucher l'autre œil. Selon la situation, appelez une ambulance ou assurez le plus vite possible une assistance médicale appropriée. Toute personne doit être examinée par un médecin, même en cas de faible atteinte.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, ne pas faire vomir (risque de perforation gastrique). Donnez immédiatement à boire une grande quantité d'eau additionnée de gluconate de calcium ou de lactate. En cas de diarrhée, donner une solution de sulfate de sodium (1 cuillère à soupe pour ¼ de litre d'eau). Appelez immédiatement un médecin. Ne jamais rien donner par voie orale à une personne inconsciente.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'inhalation

Toxique par inhalation. Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après plusieurs heures, une surveillance médicale est nécessaire pendant au moins 48 heures après l'accident.

En cas de contact avec la peau

Provoque des brûlures de la peau. Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après plusieurs heures, une surveillance médicale est nécessaire pendant au moins 48 heures après l'accident.

En cas de contact avec les yeux

Provoque de graves lésions des yeux.

En cas d'ingestion

Toxique en cas d'ingestion.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5 – Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone, poudre, eau en jet pulvérisé, brouillard d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés

Eau - plein fouet.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, le monoxyde et le dioxyde de carbone peuvent se dégager ainsi que d'autres gaz toxiques. L'inhalation des produits de décomposition (de pyrolyse) peut causer des dommages graves à la santé.

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

TRANS RENOV NETTOYANT ALU RENFORCÉ

Date de création	18/05/2012	Numéro de version	6.0
Date de révision	08/04/2025		

5.3. Conseils aux pompiers

Appareil respiratoire autonome (APR) avec une combinaison de protection chimique uniquement lorsqu'un contact individuel (étroit) est probable. Utiliser un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection couvrant le corps entier. Ne pas laisser le produit d'extinction contaminé s'échapper dans les égouts, dans les eaux superficielles et souterraines.

RUBRIQUE 6 – Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les équipements de protection individuelle. Suivre les instructions contenues dans les sections 7 et 8. Ne pas inhaler les aérosols. Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination du sol et toute fuite vers les eaux superficielles ou dans les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Couvrir le produit déversé avec un matériau absorbant approprié (non inflammable) (sable, terre de diatomée, terre ou autres matériaux absorbants appropriés), recueillir le produit dans des récipients hermétiquement fermés et éliminer conformément à la section 13. En cas de déversement important du produit, aviser les pompiers et d'autres autorités locales compétentes. Après avoir enlevé le produit, laver la zone contaminée à grande eau. Ne pas utiliser de solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 7., 8. et 13.

RUBRIQUE 7 – Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Empêcher la formation des gaz et des vapeurs dans les concentrations dépassant la concentration maximale admissible pour l'atmosphère de travail. Ne pas inhaler les aérosols. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains et les parties du corps exposées soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter les équipements de protection individuelle conformément à la section 8. Respecter la législation en vigueur sur la santé et la sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conservez le produit uniquement dans son emballage plastique d'origine (polyéthylène haute densité HDPE). Ne pas verser dans un emballage de remplacement. Conserver les récipients contenant le produit dans un local sec et bien fermé, à une température de +5 ÷ 35° C, avec une ventilation efficace et équipé d'un sol non absorbant et facilement lavable. Protéger le produit du soleil, de la chaleur et du gel. Tenir à l'écart des sources d'ignition et des flammes nues.

Température de stockage min 5 °C, max 35 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

non indiqué

RUBRIQUE 8 – Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Le mélange contient des substances pour lesquelles il existe des limites d'exposition en milieu professionnel.

France

Décret n° 2021/1849 du 28 décembre 2021, décret n° 2021/1763 du 23 décembre 2021 et arrêté du 9 décembre 2021

Nom de la substance (du composant)	Type	Valeur
acide hydrofluorique à 70% (CAS: 7664-39-3)	VLEP-8h	1,5 mg/m ³
	VLEP-8h	1,8 ppm
	VLCT (ou VLE)	2,5 mg/m ³
	VLCT (ou VLE)	3 ppm

Union européenne

Directive 2000/39/CE de la Commission

Nom de la substance (du composant)	Type	Valeur
acide hydrofluorique à 70% (CAS: 7664-39-3)	OEL 8 heures	1,5 mg/m ³
	OEL 8 heures	1,8 ppm

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

TRANS RENOV NETTOYANT ALU RENFORCÉ

Date de création	18/05/2012	Numéro de version	6.0
Date de révision	08/04/2025		

Union européenne

Directive 2000/39/CE de la Commission

Nom de la substance (du composant)	Type	Valeur
acide hydrofluorique à 70% (CAS: 7664-39-3)	OEL 15 minutes	2,5 mg/m ³
	OEL 15 minutes	3 ppm

DNEL

acide hydrofluorique à 70%				
Ouvriers / consommateurs	Voie d'exposition	Valeur	Effet	Source
Ouvriers	Par inhalation	2,5 mg/m ³	Effets aigus systémiques	SDS
Ouvriers	Par inhalation	1,5 mg/m ³	Effets chroniques systémiques	SDS
Consommateurs	Par inhalation	0,03 mg/m ³	Effets aigus systémiques	SDS
Consommateurs	Par inhalation	0,03 mg/m ³	Effets chroniques systémiques	SDS
Consommateurs	Orale	0,01 mg/kg pc/jour	Effets aigus systémiques	SDS
Consommateurs	Orale	0,01 mg/kg pc/jour	Effets chroniques systémiques	SDS
Ouvriers	Par inhalation	2,5 mg/m ³	Effets aigus locaux	SDS
Ouvriers	Par inhalation	1,5 µg/l	Effets chroniques locaux	SDS
Consommateurs	Par inhalation	1,25 mg/m ³	Effets aigus locaux	SDS
Consommateurs	Par inhalation	0,2 mg/m ³	Effets chroniques locaux	SDS

PNEC

acide hydrofluorique à 70%		
Voie d'exposition	Valeur	Source
Eau potable	0,9 mg/l	SDS
Eau de mer	0,9 mg/l	SDS
Eau (fuite intermittente)	51 mg/l	SDS
Terre (agricole)	11 mg/kg	SDS

8.2. Contrôles de l'exposition

Respecter les mesures habituelles de la santé au travail et veiller en particulier à une bonne ventilation. Ceci ne peut être obtenu que par une aspiration locale ou par une évacuation générale et efficace de l'air. Ne pas manger, boire ou fumer au travail. Après le travail et avant les pauses pour les repas et le repos, se laver soigneusement les mains avec de l'eau et du savon.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection ou masque facial (selon la nature du travail effectué).

Protection de la peau

En cas de contact total : gants en caoutchouc butyle, épaisseur 0,7 mm, temps de percée > 480 min (selon PN-EN 374-3:1999).

En cas de contact par projection : gants en polychloroprène, épaisseur 0,65 mm, temps de pénétration > 240 min (selon PN-EN 374-3 : 1999)

Autre protection : vêtements de protection. En cas de contamination, laver la peau à fond.

Protection respiratoire

masque respiratoire (filtre à particules P2, filtre à vapeurs B) ou appareil respiratoire autonome

Risques thermiques

Les données ne sont pas disponibles.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Observer les mesures habituelles de protection relatives à l'environnement, voir la section 6.2.

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que
modifié

TRANS RENOV NETTOYANT ALU RENFORCÉ

Date de création	18/05/2012	Numéro de version	6.0
Date de révision	08/04/2025		

RUBRIQUE 9 – Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Couleur	incolore
Odeur	spécifique
Point de fusion/point de congélation	donnée non disponible
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	donnée non disponible
Inflammabilité	donnée non disponible
Limites inférieure et supérieure d'explosion	donnée non disponible
Point d'éclair	donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	donnée non disponible
Température de décomposition	donnée non disponible
pH	1 (non dilué à 20 °C)
Viscosité cinématique	donnée non disponible
Solubilité dans l'eau	soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	donnée non disponible
Pression de vapeur	donnée non disponible
Densité et/ou densité relative	
densité	donnée non disponible
densité relative	1,010 g/cm ³ (+-) 0,020
Densité de vapeur relative	donnée non disponible
Caractéristiques des particules	donnée non disponible
Forme	liquide

9.2. Autres informations

non indiqué

RUBRIQUE 10 – Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

non indiqué

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Lorsqu'il réagit avec les métaux, il libère de l'hydrogène, qui forme des mélanges explosifs avec l'air. Réaction violente avec l'acide sulfurique et chlorosulfurique concentré

10.4. Conditions à éviter

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation, la décomposition ne se produit pas. Tenir loin des flammes et des étincelles, protéger contre la surchauffe et le gel.

10.5. Matières incompatibles

Matériaux à éviter : verre, email, métaux
Tenir à l'écart des acides forts, alcalins forts et agents oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En utilisation normale, les problèmes ne se produisent pas. À des températures élevées et lors d'un incendie, les produits dangereux se dégagent, par exemple: monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11 – Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

L'inhalation des vapeurs de solvants au-dessus des valeurs dépassant les limites d'exposition professionnelle peut entraîner une intoxication aiguë par inhalation, et ce, en fonction du niveau de la concentration et de la durée d'exposition. Il n'y a pas de données toxicologiques disponibles pour ce mélange.

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

TRANS RENOV NETTOYANT ALU RENFORCÉ

Date de création 18/05/2012
Date de révision 08/04/2025 Numéro de version 6.0

Toxicité aiguë

Mortel par contact cutané. Toxique par ingestion ou par inhalation.

acide hydrofluorique à 70%

Voie d'exposition	Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Sexe	Source
	LCL ₀	50 ppm	30 minutes	Homme		SDS
Par inhalation	CL ₅₀	4327 ppm	15 minutes	Cochon d'Inde (Cavia aperea f. porcellus)		SDS
Par inhalation	CL ₅₀	18200 ppm	5 minutes	Rat (Rattus norvegicus)		SDS
Par inhalation	CL ₅₀	280 mg/m ³	1 heure	Souris		SDS

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances susceptibles d'entraîner des perturbations endocriniennes chez l'homme.

Autres informations

non indiqué

RUBRIQUE 12 – Informations écologiques

12.1. Toxicité

Données sur les composants du mélange :

Acide fluorhydrique (données pour le composant concentré) : Toxique pour les poissons et le plancton. Il a un effet nocif sur les plantes, causant des dommages importants aux arbres et aux cultures, et provoquant par conséquent des maladies chez les animaux. Les arbres fruitiers et les conifères sont particulièrement sensibles. Effet nocif dû au changement de pH, concentration toxique pour les poissons : 40-60 mg/l

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que
modifié

TRANS RENOV NETTOYANT ALU RENFORCÉ

Date de création 18/05/2012
Date de révision 08/04/2025 Numéro de version 6.0

Toxicité aiguë

acide hydrofluorique à 70%						
Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Milieu	Source
CL ₅₀		43 mg/l	96 heures	Algues (Selenastrum capricornutum)	Eau douce	SDS
CL ₅₀		81 mg/l	96 heures	Algues (Selenastrum capricornutum)	Eau salée	SDS
NOEC		50 mg/l	7 jours	Algues (Skeletonema costatum)	Eau douce	SDS
NOEC		50 mg/l	21 jours	Algues (Skeletonema costatum)	Eau salée	SDS
CE ₅₀		26 mg/l	48 heures	Daphnée (Daphnia magna)	Eau douce	SDS
CE ₅₀		10,5 mg/l		Daphnée (Daphnia magna)	Eau salée	SDS
NOEC		8,9 mg/l	21 jours	Daphnée (Daphnia magna)	Eau douce	SDS
CL ₅₀		51 mg/l	96 heures	Poissons (Oncorhynchus mykiss)		SDS
NOEC		4 mg/l	21 jours	Poissons (Oncorhynchus mykiss)		SDS
NOEC	OECD 207	1200 mg/kg				SDS
NOEC		800 mg/kg	126 jours	Invertébrés (Porcellus scaber)		SDS
NOEC		106-3000 mg/kg	63 jours	Invertébrés (Eisenia fetida)		SDS

12.2. Persistance et dégradabilité

Les tensioactifs sont biodégradables conformément au règlement (CE) n °648/2004 du Parlement européen et du Conseil relatif aux détergents, tel que modifié.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Données du mélange ou des composants indisponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances PMT/vPvM.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances PBT/vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances susceptibles d'entraîner des perturbations endocriniennes dans l'environnement.

12.7. Autres effets néfastes

Les données ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 13 – Considérations relatives à l'élimination

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que
modifié

TRANS RENOV NETTOYANT ALU RENFORCÉ

Date de création	18/05/2012		
Date de révision	08/04/2025	Numéro de version	6.0

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Risques de contamination de l'environnement, procéder conformément à la loi sur les déchets et les règlements d'application sur l'élimination des déchets. Un produit non utilisé et un emballage contaminé sont à déposer dans des conteneurs étiquetés destinés à la collecte des déchets, remettre pour élimination à la personne autorisée (entreprise spécialisée) habilitée pour cette activité. Ne pas verser un produit non utilisé dans la canalisation. Ne pas l'évacuer avec les ordures ménagères. Les emballages vides peuvent être valorisés dans une usine d'incinération pour produire de l'énergie ou déposés dans une décharge appropriée. Les emballages parfaitement nettoyés peuvent être recyclés.

Législation sur les déchets

Code de l'environnement. Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets, dans la version en vigueur. Décision 2000/532/CE établissant une liste de déchets, dans la version en vigueur.

Code de la catégorie de déchets

07 06 04* autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

Code de la catégorie de déchets d'emballages

15 01 10* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

(*) - déchet dangereux en vertu de la directive 2008/98/CE du Conseil relative aux déchets dangereux

RUBRIQUE 14 – Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

UN 2922

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A. (Acide fluorhydrique)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

8 Matières corrosives

14.4. Groupe d'emballage

II

14.5. Dangers pour l'environnement

Pas

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La référence dans les sections 4 à 8.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non pertinent

Informations complémentaires

Numéro d'identification du danger

Numéro ONU

Étiquettes



8+6.1



Code de restriction en tunnels

(E)

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

TRANS RENOV NETTOYANT ALU RENFORCÉ

Date de création	18/05/2012		
Date de révision	08/04/2025	Numéro de version	6.0

RUBRIQUE 15 – Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Code de la santé publique. Code du travail - Quatrième partie : Santé et sécurité au travail. Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) no 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, dans la version en vigueur. Règlement (CE) no. 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil, tel que modifié. RÈGLEMENT (CE) No 648/2004 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 31 mars 2004 relatif aux détergentstel que modifié. Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour le mélange.
Acide fluorhydrique: le fabricant a effectué une évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16 – Autres informations

Liste des mentions de danger standardisées utilisées dans la fiche de données de sécurité

H300+H330	Mortel par ingestion ou par inhalation.
H301+H331	Toxique par ingestion ou par inhalation.
H310	Mortel par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Liste des conseils de prudence utilisés dans la fiche de données de sécurité

P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P405	Garder sous clef.

Autres informations importantes du point de vue de la sécurité et de la protection de la santé humaine

Le produit ne doit pas être - sans l'autorisation spéciale du fabricant /de l'importateur - utilisé à d'autres fins que celles qui sont spécifiées dans la section 1. L'utilisateur est responsable du respect de la réglementation relative à la protection de la santé.

Acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Acute Tox.	Toxicité aiguë
ADR	Accord relatif au transport international routier d'objets dangereux
CAS	Chemical Abstracts Service
CE	Code d'identification pour chaque substance figurant dans l'EINECS
CE ₅₀	Concentration d'une substance à laquelle 50 % d'une population est affectée
CL ₀	Concentration mortelle capable d'induire la mort de 0% d'une population
CL ₅₀	Concentration mortelle capable d'induire la mort de 50% d'une population
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
COV	Composés organiques volatils
EINECS	Inventaire européen des produits chimiques commercialisés
EmS	Plan d'urgence

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que
modifié

TRANS RENOV NETTOYANT ALU RENFORCÉ

Date de création	18/05/2012	Numéro de version	6.0
Date de révision	08/04/2025		

EuPCS	Système européen de catégorisation des produits
Eye Dam.	Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	Irritation oculaire
FBC	Facteur de bioconcentration
IATA	Association internationale du transport aérien
IBC	Code International relatives à la construction et à l'équipement de navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
ICAO	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
IMDG	Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
IMO	Organisation Maritime Internationale
INCI	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques
ISO	Organisation internationale de normalisation
IUPAC	Union internationale de chimie pure et appliquée
log Kow	Coefficient de partage octanol/eau
NOEC	Concentration sans effet observé
Numéro ONU	Numéro d'identification à quatre chiffres de la substance ou de l'objet repris dans la réglementation modèle de l'ONU
OEL	Valeurs limites d'exposition en milieu professionnel
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PMT	Persistant, mobile et toxique
ppm	Partie par million
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et la restriction des produits chimiques
RID	Accord concernant le transport ferroviaire d'objets dangereux
Skin Corr.	Corrosion cutanée
UE	Union européenne
UVCB	Substance de composition inconnue ou variable, produit de réaction complexe ou matière biologique
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
vPvM	Très persistant et très mobile

Instructions pour la formation

Informers les travailleurs de l'utilisation recommandée et des moyens de protection obligatoires, des premiers soins et de la manipulation interdite du produit.

Restrictions d'emploi recommandées

non indiqué

Information sur les sources de données utilisées pour compiler la fiche de données de sécurité

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH), tel que modifié. Règlement (CE) no. 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil, tel que modifié. Les informations du fabricant de la substance / du mélange, lorsqu'elles sont disponibles - informations du dossier d'enregistrement.

Changements apportés (informations ajoutées, supprimées ou modifiées)

La version 6.0 remplace la version de la FDS du 26/07/2023. Les modifications avaient été réalisées dans les sections 1, 2, 8, 11, 12, 13, 15 et 16.

Autres données

Méthode de classification - méthode de calcul.

Déclaration

La fiche de données de sécurité contient des informations pour assurer la sécurité et la protection de la santé au travail et la protection de l'environnement. Les informations mentionnées correspondent à l'état actuel des connaissances et expériences et sont en conformité avec les lois et les règlements applicables. Elles ne peuvent pas être considérées comme une garantie d'aptitude et d'applicabilité dans le cas d'une utilisation concrète.